



Afrique centrale et Grands Lacs

Environnement opérationnel

La situation politique et économique reste stable au Cameroun, au Gabon, au Rwanda, en République du Congo et en République-Unie de Tanzanie. Quelques évolutions positives se sont produites dans d'autres pays de la région. Le chef du Front national de libération (FNL) est rentré au Burundi et les deux derniers mouvements rebelles en République centrafricaine (RCA) ont accepté de conclure un accord de paix. Si les hostilités ont considérablement diminué en RCA, le pays souffre toujours d'une grande instabilité. En République démocratique du Congo (RDC), les combats, qui avaient perdu de leur intensité à la suite de la Conférence de Goma, ont repris à la fois dans la province du Nord-Kivu, dans la province Orientale et dans la région de l'Ituri, à la fin du mois d'août.

En conséquence, le nombre de déplacés internes n'a guère changé dans ces deux pays. À la fin du mois de juin 2008, 1 250 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur de la RDC, la plupart au Nord-Kivu et quelque 197 000 autres personnes étaient déplacées à l'intérieur de la République centrafricaine.

Parmi les développements positifs, citons l'entrée en vigueur du Pacte de stabilité de la Conférence des Grands Lacs et des protocoles y afférents, qui traitent des droits de propriété des rapatriés, de la protection et de l'assistance des déplacés internes, ainsi que de la prévention et de la suppression des violences sexuelles commises contre les femmes et les enfants.

Burundi

Cameroun

République centrafricaine

République du Congo

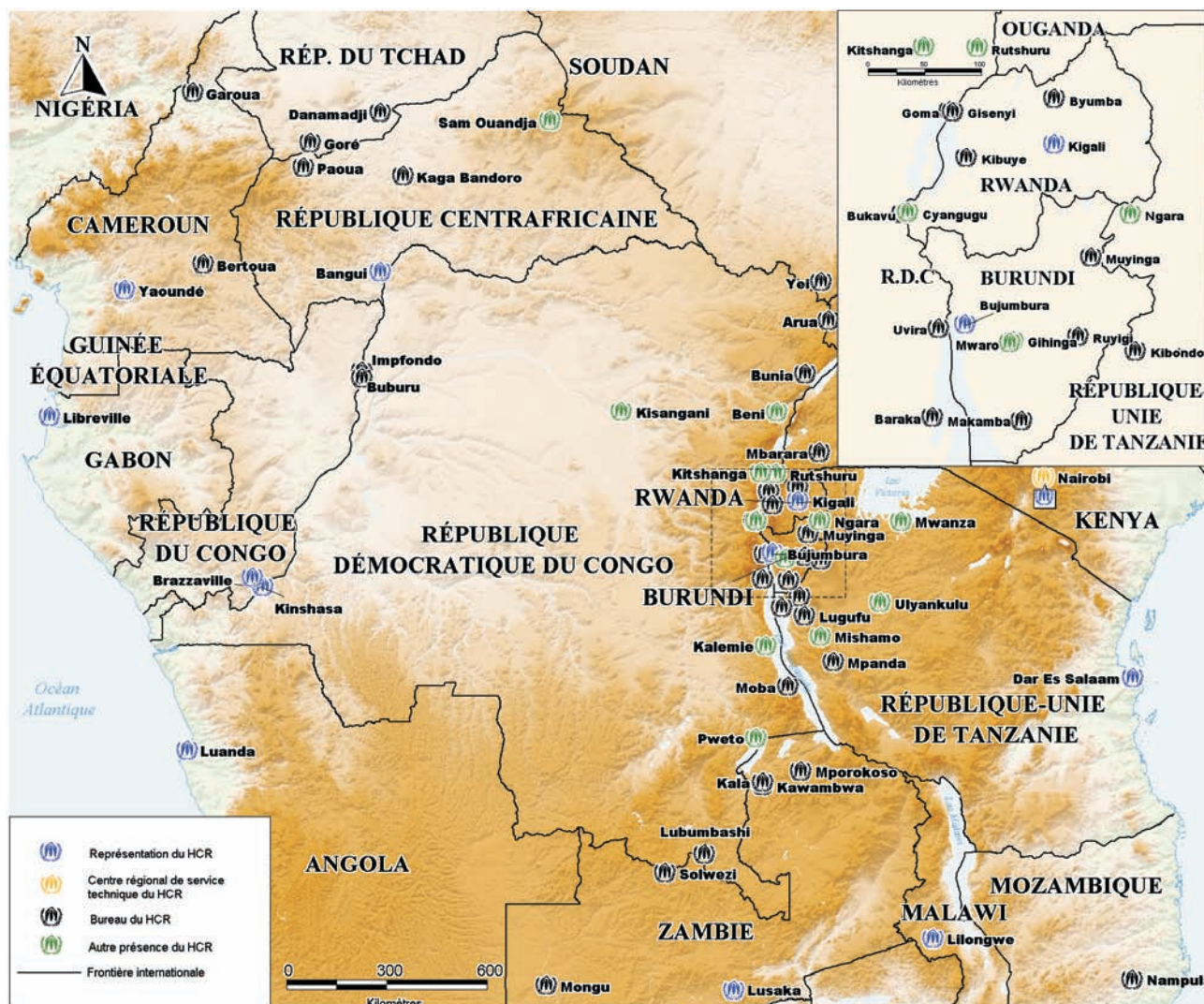
République démocratique du Congo

Gabon

Rwanda

République-Unie de Tanzanie

Tchad (voir situation au Tchad et au Soudan)



La recherche de solutions durables à la situation des populations réfugiées de longue date a considérablement progressé. À la mi-septembre, plus de 75 000 Burundais, réfugiés pour la plupart en Tanzanie, avaient regagné leur pays, et 15 000 de leurs compatriotes devraient les imiter d'ici à la fin de l'année. Quelque 24 000 Congolais, principalement exilés en République du Congo, en Zambie et en Tanzanie, étaient rentrés en RDC ; parallèlement, 6 500 Rwandais réfugiés en RDC avaient regagné leurs foyers.

En outre, à la fin de l'année 2007, le Gouvernement tanzanien a accepté d'accélérer le traitement des demandes de naturalisation de 171 000 réfugiés burundais qui avaient exprimé le souhait de demeurer dans le pays. Les demandes de quelque 112 000 réfugiés sont aujourd'hui en cours de traitement. Au Gabon, les autorités délivrent des cartes d'identité aux réfugiés afin de faciliter leur insertion socio-économique et une opération de revalidation a été entreprise à l'intention des réfugiés qui n'ont plus de statut juridique.

Lors d'une réunion tripartite, le HCR, l'Angola et la RDC ont convenu de relancer le rapatriement de 60 000 Angolais réfugiés en RDC, qui n'avaient pas pu regagner leur pays dans les délais impartis par les autorités angolaises. La recherche de solutions durables au profit des Centrafricains et des Tchadiens réfugiés au Cameroun, ainsi que des Soudanais réfugiés en République centrafricaine, n'a guère progressé.

Les populations réfugiées dans la région ont besoin de l'appui du HCR pour parvenir à des solutions durables. La réintégration dans les pays d'origine et l'intégration sur place présentent des difficultés considérables car la conjoncture socio-économique est mauvaise, en particulier dans les régions touchées par des conflits. Dans l'attente de solutions, les réfugiés qui vivent dans des camps demeurent tributaires de la protection et de l'assistance du Haut Commissariat.

L'intervention du HCR auprès des populations déplacées à l'intérieur de la RDC et de la République centrafricaine, où l'approche modulaire est appliquée, est une composante fort importante de ses opérations dans ces pays. En RDC, le HCR codirige le module de protection avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies (MONUC) et le module de relèvement accéléré avec le PNUD. Le Haut Commissariat est également responsable du mécanisme de coordination des camps et de gestion des camps (CCCM) mis en place au Nord-Kivu pour coordonner l'intervention humanitaire dans les sites accueillant des déplacés internes. En République centrafricaine, le HCR est le chef de file du module de protection.

Stratégie

Les programmes du HCR dans la région seront orientés sur la recherche de solutions durables au profit des réfugiés



Des enfants courent joyeusement à l'école de Bemal, en République centrafricaine.

HCR / H. Carix

angolais, burundais, congolais (RDC) et rwandais. Le rapatriement librement consenti et l'intégration sur place sont les solutions privilégiées. Le Haut Commissariat cherchera également à faciliter la réinstallation d'individus et de groupes de réfugiés qui ont des besoins de protection spécifiques et qui ne peuvent ni regagner leur pays ni s'intégrer sur place. En 2009, quelque 270 000 réfugiés devraient bénéficier de l'une de ces trois solutions durables.

Le HCR dressera le profil des populations demeurant dans des camps de réfugiés en Tanzanie afin de déterminer leurs besoins en matière de protection et de définir les meilleures solutions durables. Les procédures de naturalisation des réfugiés burundais qui s'étaient enfuis en Tanzanie en 1972 et des Somaliens d'ethnie bantoue réfugiés dans le pays devraient être menées à terme en 2009.

En RDC, le Haut Commissariat veillera à ce que les réfugiés demeurés dans le pays reçoivent des documents d'identité, première étape en direction de l'intégration sur place. Il négociera également un statut favorable pour eux. Parallèlement, si la situation en République centrafricaine s'améliore, le HCR facilitera le retour des Centrafricains réfugiés au Cameroun et au Tchad dans leur pays.

Pour rendre le rapatriement et l'intégration des réfugiés sur place viables, le HCR distribuera des articles domestiques et prodiguera une aide à la réintégration axée sur la collectivité. Le Haut Commissariat encouragera d'autres institutions des Nations Unies et des donateurs à s'engager dans des activités de développement dans les zones de rapatriement ou d'intégration sur place. Les cadres juridiques et institutionnels régissant l'asile dans les pays d'Afrique centrale seront renforcés et les réseaux de la société civile recevront un appui, de manière à accroître la protection des réfugiés.

En RDC comme en République centrafricaine, le HCR continuera à prodiguer une protection et une assistance aux

déplacés internes au travers de l'approche modulaire. Le Haut Commissariat dirigera les modules de protection formés dans ces deux pays. En RDC, l'Organisation s'impliquera dans la coordination et dans la gestion des camps au Nord-Kivu, ainsi que dans le retour et la réintégration des déplacés internes.

Le HCR veillera à ce que des services complets, relatifs au VIH et au sida, soient mis à la disposition des personnes relevant de sa compétence et des populations vivant à leurs côtés dans le cadre des programmes nationaux de lutte contre le sida. Afin de garantir un niveau minimal d'aide dans ce domaine, l'Organisation veillera à ce que certains dispensaires reçoivent des kits relatifs au VIH et à la santé génésique. Ceci devrait accroître la consultation et le dépistage volontaires, ainsi que la distribution de médicaments antirétroviraux. La prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant devrait également s'en trouver facilitée.

L'Organisation continuera à appuyer les activités visant à lutter contre le VIH et le sida, notamment les consultations et le dépistage volontaires, la prévention de la transmission de la mère à l'enfant et la distribution gratuite d'antirétroviraux. Elle poursuivra également ses efforts pour réduire la morbidité et la mortalité liées au paludisme, moyennant la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide longue durée et l'utilisation de tests de diagnostic rapide. Des stratégies multisectorielles globales lutteront contre la violence sexuelle et sexiste ; parallèlement, l'assistance juridique apportée aux victimes devrait aider à mettre fin à l'impunité dont jouissent souvent les coupables.

Le HCR s'attachera à prévenir l'exploitation des enfants, ainsi que les mauvais traitements à leur encontre. Le Haut Commissariat cherchera à accroître les taux de scolarisation, en particulier chez les filles, et luttera contre la stigmatisation des enfants qui ont été victimes de violences sexuelles ou qui sont handicapés. Les enfants

réfugiés non accompagnés ou séparés de leurs parents seront recensés et des efforts déployés pour les rendre à leurs familles. Le HCR veillera également à ce que les modalités de prise en charge et les solutions durables proposées respectent l'intérêt supérieur des enfants.

Contraintes

En dépit des efforts déployés pour élargir l'espace humanitaire, l'accès aux déplacés internes demeure problématique en RDC et en RCA, en raison de l'insécurité. Dans ces pays, de même qu'en République du Congo, au Gabon, au Cameroun et en Tanzanie, les activités de protection et d'assistance sont en outre compliquées par le fait que les réfugiés et les déplacés internes sont dispersés sur de vastes territoires, éloignés des centres urbains. Enfin, l'acheminement de l'aide est contrarié par le manque de moyens de transport.

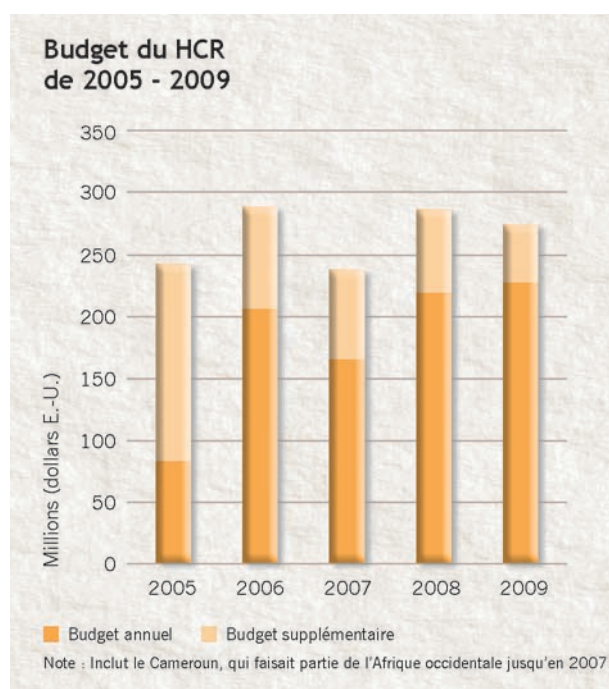
Opérations

Les opérations au **Burundi**, au **Cameroun**, en **République centrafricaine**, en **République du Congo**, en **République démocratique du Congo**, en **République-Unie de Tanzanie** et au **Rwanda** sont décrites dans des chapitres distincts.

Au **Gabon**, la délivrance de cartes d'identité aux réfugiés, entamée en 2007, se poursuivra tout au long de l'année 2009. Les réfugiés qui vivent dans des régions isolées recevront également des papiers. L'opération devrait faciliter l'intégration sur place, en améliorant l'accès au marché du travail et en simplifiant les déplacements à travers le pays. Le HCR continuera à rechercher des solutions durables pour les réfugiés, tout en encourageant tout particulièrement leur autosuffisance.

Informations financières

De 2005 à 2009, la réduction des activités d'assistance sous forme de soins et d'entretien a été compensée par les efforts croissants qui ont été accomplis pour trouver des solutions durables. L'augmentation du budget-programme annuel de 2006 s'explique par l'intensification des opérations de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais (RDC), ainsi que des activités de protection et d'assistance des déplacés internes en RDC et en République centrafricaine. La hausse du budget 2008 est imputable au lancement des programmes de solutions globales en faveur des Burundais réfugiés depuis 1972 et vivant dans les anciennes zones d'installation en Tanzanie.



Pays	2008			2009		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Burundi	21 833 225	5 742 263	27 575 488	24 127 058	2 733 304	26 860 362
Cameroun	3 150 673	500 000	3 650 673	11 244 567	0	11 244 567
Gabon	1 994 337	0	1 994 337	2 179 825	0	2 179 825
République centrafricaine	2 133 674	2 804 057	4 937 731	3 730 862	2 998 080	6 728 942
République démocratique du Congo	40 922 027	28 507 764	69 429 791	53 587 722	21 447 738	75 035 460
République du Congo	5 970 813	0	5 970 813	5 977 632	0	5 977 632
République-Unie de Tanzanie	24 671 621	14 537 812	39 209 433	26 563 840	9 176 211	35 740 051
Rwanda	5 450 315	141 000	5 591 315	10 389 742	0	10 389 742
Tchad	73 766 150	15 082 897	88 849 047	80 626 842	11 698 498	92 325 340
Activités régionales ¹	8 415 000	0	8 415 000	8 000 000	0	8 000 000
Total	188 307 835	67 315 793	255 623 628	226 428 090	48 053 831	274 481 921

¹ Inclut les activités, telles que la réinstallation, le rapatriement, l'assistance sous forme de soins et d'entretien, ainsi que les coûts des avions légers.

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses indirectes du HCR.